

MESURAGE LOI CARREZ - FORMATION CONTINUE / E-Learning

Suivre cette formation en E-Learning tutoré permet de maintenir ses compétences afin de réaliser dans les meilleures conditions les missions de mesurages de superficie selon la Loi Carrez.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques lors du mesurage des superficies des locaux et surfaces selon le dispositif réglementaire de la loi Carrez

Public Concerné

- Toutes personnes souhaitant maintenir ses compétences sur les mesurages de superficie

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

La Loi Carrez

- La Loi et textes d'applications
- Sanctions, risques pour le vendeur et l'acheteur

Différentes notions de surface dans le bâtiment

- SHOB, SHON
- Surfaces utile, surfaces habitables, Loi Boutin et superficies
- Types de surfaces retenir

Calcul des superficies

- Parties privatives
- Surfaces habitables

Méthodologie et matériels de mesures

- Matériel de mesurage
- Initiation à l'utilisation

Le rapport de mission

Etablissement d'un rapport de mesurage

Méthodes pédagogiques

Le module E-Learning adopte une démarche pédagogique déductive, combinant des séquences transmissives et démonstratives, suivies d'exercices progressifs favorisant l'apprentissage.

Chaque leçon se conclut par un questionnaire de reformulation, accessible en version renouvelable. Le parcours se termine par une auto-évaluation scorée, également renouvelable, conçue pour préparer efficacement l'Apprenant à l'évaluation sommative finale des acquis.

Modalités de suivi

Le module E-learning est hébergé sur une plateforme dédiée et reste accessible à l'Apprenant pendant 30 jours à compter de l'envoi du mail contenant ses identifiants d'accès personnels (login et mot de passe).

> Accompagnement de l'Apprenant

En cas de difficulté, l'Apprenant peut contacter un Réfèrent via la messagerie privée de la plateforme E-Learning, qui s'engage à lui fournir une réponse sous un délai de 48 heures. Les échanges avec les Référénts pédagogique et

> Prérequis d'environnement informatique

L'Apprenant doit être équipé d'un ordinateur ou d'une tablette avec carte son, lecteur multimédia et un accès Internet, accessible depuis un

Moyens pédagogiques

navigateur web récent.



Les séquences E-Learning sont enrichies par des supports visuels tels que des schémas animés et des vidéos illustrant des situations professionnelles concrètes.

Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

Qualification Intervenant(e)(s)

Le Référent de la formation E-Learning est gestionnaire de la plateforme.

Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

La formation est sanctionnée par un Certificat de réalisation.

Espace privé en ligne

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Télécharger leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com